Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 janvier 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le mercredi 14 janvier 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_21-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-21
Objet : Technopole Quimper Cornouaille : Subvention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

La Technopole Quimper Cornouaille est une association qui intervient sur le développement économique du territoire par l'innovation des entreprises. Elle porte les missions suivantes :

- l'accompagnement à la création d'entreprises innovantes ou technologiques ;
- l'accompagnement aux projets collaboratifs d'innovation (projets des pôles de compétitivité, programmes locaux, régionaux et nationaux de soutien à l'innovation) ;
- l'accompagnement au développement des entreprises innovantes ;
- l'animation économique des filières prioritaires du territoire (petits-déjeuners débats, salons, forums, clubs thématiques...).

Elle assure également une présence dans de nombreux réseaux dédiés à l'innovation, aux plans régional, national et international, en tant que membre de la fédération des 7 Technopôles Bretagne.

Elle concentre ses actions sur les filières économiques prioritaires du territoire (activités maritimes, agroalimentaires, technologies numériques). Elle est impliquée dans les pôles de compétitivité Mer Bretagne Atlantique et Valorial, pour qui elle est le point d'entrée ; développant ainsi une expertise dans les domaines d'innovation liés au maritime et au bien-manger pour tous. Le volet numérique trouvant des applications dans tous les secteurs d'activité, elle est également impliquée dans le label French Tech +, qui vise à favoriser le développement des starts up, participer à la mutation de l'économie, faire émerger et attirer les talents et animer l'écosystème du numérique, à travers la Cantine Numérique.

Elle a une expertise dans l'ingénierie de projets à dimension européenne (veille et montage de projets et de coopérations), et permet d'aider à la création de partenariats pour les acteurs économiques locaux dans le cadre des appels à projets Horizon Europe (2021-2027).

Parmi les entreprises du territoire suivies par la Technopole, on peut citer : AquaB - Marinoe, Les Moules de Cornouaille, Plastimer, Algolesko, Glaz, Techsealab...

Pour poursuivre ses actions et, en lien avec les augmentations d'adhésions réalisées auprès du collège 1 (entreprise) et collège 2 (enseignements supérieurs et recherche) de 22 % en moyenne, le conseil d'administration a également souhaité réviser le montant des subventions appelées auprès des EPCI membres.

Pour l'année 2026, une subvention de 12 000 € est sollicitée.

La commission « développement économique », réunie le 18 novembre 2025, a souhaité maintenir le montant de subvention 2025 soit un montant de 8 900€.

Considérant l'action de la Technopole Quimper Cornouaille en matière de développement économique du territoire ;

Considérant la proposition formulée par la commission économie lors de sa séance du 18/11/25 visant à soutenir l'association à hauteur de 8 900 € ;

Vu l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_21-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-21
Objet : Technopole Quimper Cornouaille : Subvention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la demande de l'association en date du 23 septembre 2025 ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue une subvention de 8 900 € pour l'année 2026 à l'association Technopole Quimper Cornouaille aux conditions suivantes :
    - présentation d'un bilan en fin d'année.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)